



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Madame Catherine HERVIEU	Madame Nadjou BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Vincent TESTORI pouvoir à Monsieur François DESEILLE

OBJET : FINANCES**Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2024**

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2024.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 1 093 278 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 360 000 € à l'association Espace Baudelaire pour la gestion de l'espace Baudelaire, pour l'année 2024.

L'assemblée délibérante qui s'est réunie le 20 novembre 2023 ayant déjà attribué un acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 à l'association précitée d'un montant de 165 000 €, l'attribution devait être de 195 000 € et non de 360 000 €.

Par conséquent, il vous est proposé de ramener le montant de la subvention accordée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 en faveur de l'association Espace Baudelaire de 360 000 € à 195 000 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **de ramener** le montant de la subvention accordée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 en faveur de l'association Espace Baudelaire de 360 000 € à 195 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 53 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 5
 DONT 8 PROCURATION(S)